



Conseil des droits de l'homme

49e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Türkiye

Genève, le 6 mai 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Türkiye et lui fait les recommandations suivantes :

1. Ratifier le Statut de Rome et la Convention contre les disparitions forcées.
2. Garantir l'indépendance, l'impartialité et l'efficacité du pouvoir judiciaire, notamment en assurant l'indépendance du Conseil des juges et procureurs, conformément aux normes internationales.
3. Assurer l'utilisation proportionnée des lois afin de garantir aux défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et journalistes un environnement favorable, à l'abri de toute menace, représailles, violence ou autre forme de harcèlement dans l'exercice de leur fonction.
4. Réintégrer la Convention d'Istanbul et garantir que les centres d'hébergement disposent d'une capacité suffisante pour accueillir, dans un délai de 24 heures, les survivantes de violences basées sur le genre.

Je vous remercie.